



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Dossier d'Inscription

Micro-Collège Oscar Romero

Rentrée 2026 – 2027

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité une inscription pour votre enfant au Micro-Collège Oscar Romero, membre de l'ensemble scolaire La Salle Saint Rosaire de Sarcelles, pour la rentrée de septembre 2026.

Vous trouverez ci-joints plusieurs documents à nous rendre :

1. La fiche élève.
2. La fiche des renseignements médicaux.
3. La fiche d'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers.
4. La fiche sur le droit à l'image.
5. La fiche d'autorisation de sortie.
6. La fiche d'engagement financier.
7. La fiche dans le cas d'une prise en charge par l'ASE.

Pièces à joindre obligatoirement :

- Une photocopie du livret de famille complet
- La photocopie des vaccinations
- 5 timbres.
- 1 photo d'identité.
- Un versement de 50 € d'acompte confirmant l'inscription (non remboursable si désistement de votre part).
- Un exéat de l'établissement d'origine
- La photocopie du brevet de natation (si obtenu).
- Une attestation d'assurance.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier complet.

Au plaisir d'une collaboration fructueuse au service de votre enfant.

M. Nelson ALVES

Directeur Adjoint du Micro-Collège Oscar Romero

M. Bruno VIDARD

Chef d'Établissement Coordinateur



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Présentation du Micro-Collège Oscar Romero

Au Micro-Collège Oscar Romero, chaque enfant compte, avec son histoire, ses difficultés et surtout son potentiel. Membre de l'ensemble scolaire La Salle Saint Rosaire de Sarcelles, notre micro-collège privé catholique sous contrat d'association avec l'État accueille des jeunes qui, souvent, ont perdu confiance en l'école — et parfois en eux-mêmes.

Ici, dans des classes à taille humaine, chaque élève est vu, écouté et accompagné pour ce qu'il est. C'est le cœur de la pédagogie lasallienne que nous portons : le vivre-ensemble n'est pas un supplément, c'est le socle sur lequel tout le reste se construit. On grandit ensemble, on apprend ensemble, on réussit ensemble.

Notre mission tient en trois mots simples : **Grandir**, en retrouvant confiance en soi et en construisant, pas à pas, une image positive de soi-même. **Apprendre**, avec les programmes de l'Éducation nationale, adaptés avec exigence et bienveillance au rythme et aux besoins de chaque jeune. **Réussir**, non pas malgré ses difficultés, mais en s'appuyant sur elles pour avancer vers l'autonomie et se réconcilier avec l'école.

Parce qu'avant d'être des élèves, ce sont des jeunes qu'on accompagne à grandir.

Les horaires des cours au Micro-Collège :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 16h.
- Le mercredi de 8h à 12h.

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi, les cours ont lieu sur le site du Micro-Collège Oscar Romero, situé au 5 rue Gambetta à Garges-lès-Gonesse. Pour offrir des installations spécifiques à certaines matières et permettre aux élèves de se repérer dans un établissement plus conséquent, la journée du vendredi est organisée sur le site du Saint Rosaire, au 53 rue Pierre Brossolette à Sarcelles. Les élèves devront respecter les horaires de début et de fin de journée sur les deux sites d'enseignement.

Vos enfants recevront leur emploi du temps hebdomadaire à la rentrée.

Un service de cantine est assuré tous les jours de classe, excepté le mercredi.

Contribution financière familiale

Une contribution financière est demandée à chaque famille pour permettre à l'établissement d'offrir des locaux pédagogiques adaptés et sécurisés, du matériel éducatif et pédagogique innovant.

Restauration Scolaire

Les repas sont préparés par la société ELIOR. La cantine est un service facultatif rendu aux familles.

Toute inscription à la restauration est prise pour l'année.

Communication avec les familles

Notre établissement utilise l'application École Directe, pour communiquer l'ensemble des éléments éducatifs et pédagogiques en lien avec la scolarité de votre enfant. Cette communication et ce partenariat avec la famille sont essentiels pour le suivi, l'accompagnement et la réussite du jeune.



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Renseignements Financiers

Année Scolaire 2026 – 2027

1. Scolarité

Pour la rentrée 2026, l'établissement met en œuvre des tarifs différenciés sur critères sociaux.

Les tarifs sont les suivants :

Pour les familles nombreuses une réduction de 5% est accordée au 2ème enfant, une réduction de 20% est accordée au 3ème enfant, une réduction de 30% est accordée au 4ème enfant et les suivants. Cette réduction s'applique sur la contribution familiale hors cotisations.

Revenu fiscal de référence	Frais de Scolarité
De 0 € à 15 000 €	450 €
De 15 001 € à 25 000 €	750 €
De 25 001 € à 45 000 €	960 €
Plus de 45 001 €	1 284 €
Assurance Scolaire	8,56 €

Nous vous rappelons que tout trimestre commencé est dû en totalité.

Assurance Scolaire :

Tous les élèves doivent être assurés pour une période d'un an du 1er septembre au 31 août de l'année suivante (grandes vacances comprises). Cette assurance couvre les dommages dont ils sont eux-mêmes victimes.

L'établissement assure votre enfant pour ces différents risques auprès de F.E.C Assurance, la cotisation sera facturée au premier trimestre.

Vous pourrez choisir votre mode de paiement :

- Par trimestre : règlement en chèque ou espèces
- Par an : règlement par prélèvements



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Restauration Scolaire & Modalités de règlement

2. Restauration scolaire

L'inscription à la restauration se fait pour l'année entière, sur la base de 4 repas fixes par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Il n'est pas possible de choisir un nombre de jours différent : l'élève est soit demi-pensionnaire (4 repas par semaine), soit externe.

Le tarif annuel pour la demi-pension (4 repas par semaine) est de 776 €, réparti comme suit :

- Trimestre 1 : 322 €
- Trimestre 2 : 245 €
- Trimestre 3 : 209 €

Les élèves externes ont la possibilité d'acheter un ticket repas, au prix de 8,22 €, facturé ou à payer sur place.
Les repas ne pourront être remboursés qu'à compter d'une absence de 15 jours civils et consécutifs sur présentation d'un certificat médical.

Modalités de règlement :

Le règlement par chèque ou espèces (sur facture trimestrielle) :

Une facture vous sera adressée au début de chaque trimestre et sera à régler impérativement avant la fin du trimestre en cours.

Vous avez la possibilité de répartir votre règlement sur plusieurs mois en nous adressant des chèques à encaisser aux dates que vous souhaitez (ou espèces).

Le règlement par prélèvements automatiques (sur facture annuelle) :

Une facture annuelle vous sera adressée en octobre accompagnée d'un échéancier, de répartition des dépenses de novembre à juin. Les prélèvements seront effectués le 8 de chaque mois.

Cependant, afin d'alléger les mensualités, un prélèvement d'un montant forfaitaire sera effectué le 8 septembre et le 8 octobre.

Votre facture annuelle prendra en compte : votre acompte versé pour l'inscription ou la réinscription ainsi que les 2 premiers prélèvements forfaitaires.

Le solde sera alors réparti en 8 mensualités égales qui seront prélevées le 8 de chaque mois.

En cas de difficulté, vous avez la possibilité de reporter ou diminuer une échéance en contactant le service comptabilité avant le 25 du mois précédant la date de prélèvement.



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Fiche 1 : Fiche Élève

L'élève :

Nom :

Prénom :

☐ Masculin ☐ Féminin

Date de Naissance (jj/mm/aaaa) :

Lieu de naissance :

Classe redoublée :

Dernier établissement fréquenté en précisant la ville :

.....

La famille / Responsables légaux de l'élève

Personne 1

Nom :

Prénom :

Fonction pour l'enfant :

Adresse :

Téléphone :

Personne 2

Nom :

Prénom :

Fonction pour l'enfant :

Adresse :

Téléphone :



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Fiche 2 : Renseignements médicaux

Votre enfant suit-il un traitement régulier ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, le ou lesquels :

Votre enfant a-t-il des allergies alimentaires ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, le ou lesquels :

Un PAI a déjà été mis en place pour votre enfant ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui merci de transmettre le document ainsi que les certificats médicaux.

Nom, prénom et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille rapidement.

En cas d'urgence, l'établissement appelle le SAMU (15) qui assure l'évaluation médicale et détermine le mode de transport approprié (ambulance privée ou transport médicalisé d'urgence) vers l'hôpital le mieux adapté. Un mineur ne peut partir seul et sera accompagné par un membre de l'équipe éducative.

Fait à :

Le :

Signature des parents ou du représentant légal :



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Fiche 3 : Accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers

Votre enfant bénéficie-t-il d'un dispositif d'accompagnement (PAP, PPS, PPRE) ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui depuis la classe de :

Préciser les besoins de l'élève :

Avec une notification d'accompagnement par un adulte sur le temps scolaire :

☐ OUI ☐ NON

Si oui, la notification précise une aide :

☐ Mutualisée ☐ Individualisée

Merci de joindre au dossier tout document attestant du dispositif dont l'enfant bénéficie.



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Fiche 4 : Droit à l'image

Nous soussignés — Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur représentant légal de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Autorisons par la présente : l'Établissement ou le Professionnel désigné par l'Établissement à photographier (filmer, enregistrer, interviewer) notre enfant, puis à reproduire et diffuser ces images sur les supports suivants :

- Presse (revues du réseau lasallien) dont La Salle Liens International, les revues des Frères des écoles chrétiennes, les revues d'établissements, les articles de presse se rapportant au réseau lasallien.
- Plaquettes d'établissements ou du réseau lasallien, photos de classes, encarts, affiches
- Audio, vidéo, télévision
- Sites Internet et Intranet du réseau, tels sites d'établissements, de services du réseau lasallien, sites lasalle-fec.org, lasalle.org ou sites en rapport avec La Salle Liens International
- Tout support numérique à destination des familles des élèves, du personnel de l'établissement, des membres du réseau lasallien...
- Représentation sur grand écran de toutes manifestations sportives, scolaires, culturelles, religieuses, pédagogiques.

Nous sommes informés que cette prestation et déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à :

Le :

Signature :



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Fiche 5 : Autorisation de sortie

Nous soussignés — Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur représentant légal de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

AUTORISONS l'enfant Nom :

Prénom :

à participer à toutes les sorties scolaires ainsi qu'aux activités qui s'effectueront en dehors de l'établissement.

AUTORISONS le responsable du groupe, le cas échéant, à faire pratiquer une hospitalisation, une anesthésie, une intervention chirurgicale urgente, suivant les prescriptions du médecin.

Fait à :

Le :

Signature des parents ou du représentant légal :



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Fiche 6 : Engagement Financier — Année Scolaire 2026 / 2027

Nous soussignés — Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur représentant légal de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Scolarisé(e) en classe de :

au Micro-Collège Oscar Romero.

Reconnaît avoir pris connaissance des informations financières pour l'année scolaire 2026 / 2027.

Je choisis :

☐ Le règlement trimestriel (par chèque ou espèces) et, dans ce cas, je m'engage à solder la facture avant chaque fin de trimestre.

☐ Le règlement par prélèvement automatique.

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB).

3. Restauration scolaire

L'inscription à la restauration est fixée sur la base de 4 repas par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ; il n'est pas possible de choisir un autre nombre de jours.

☐ Demi-pensionnaire (4 repas par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi). Tarif annuel : 776 € (Trimestre 1 : 322 € — Trimestre 2 : 245 € — Trimestre 3 : 209 €).

☐ Externe (0 repas). Possibilité d'acheter un ticket repas à 8,22 €.

Signature du / des responsable(s) :



Micro-Collège Oscar Romero
5 rue Gambetta
95140 Garges-lès-Gonesse
01 34 38 34 00



Fiche 7 : Prise en charge financière ASE — Année Scolaire 2026 / 2027

Aide Sociale à l'Enfance de :

Ville :

Département :

Adresse :

Téléphone :

Nom de la personne en charge du dossier :

.....

ASE de :

Prise en charge financière pour : ☐ Scolarité ☐ Cantine

Joindre la prise en charge de l'ASE

Coordonnées complètes du Payeur Cantine si non pris en charge par ASE :

Organisme ou Personne morale :

Adresse :

Téléphone :

Nom de la personne en charge du dossier :

.....